

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE  
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs  
44190 CLISSON

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2026

**Décision du 3 février 2026**

02.2026-05	<b>SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE</b> <b>OBJET :</b> Convention relative à l'échange de données géographiques numériques conclue avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique (SDIS 44)
------------	--

**VU** l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

**Considérant que** la présente convention a pour objet de définir les conditions de l'échange de données entre le SDIS 44 et Clisson Sèvre et Maine Agglo (CSMA), ainsi que les conditions d'utilisation et d'exploitation de ces données par leurs utilisateurs,

**Considérant que** la convention n'induit aucune exclusivité entre les parties, chacun restant libre d'établir des partenariats avec d'autres organismes,

**Considérant que** la liste des données concernées est :

- Point d'eau incendie et Etablissement Recevant du Public (données du SDIS 44)
- Périmètre et inventaire des zones d'activités économiques, Hydrants et Réseau de distribution AEP (données de CSMA)

**Considérant** la convention ci-annexée,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

### DÉCIDE

**ARTICLE 1 :** de signer la convention bipartite relative à l'échange de données géographiques numériques entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique et la Communauté d'Agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo.

**ARTICLE 2 :** de préciser que les fournitures annuelles des bases de données s'effectueront à titre gracieux.

**ARTICLE 3 :** que la convention est établie pour une durée de trois ans à partir de sa date de signature.

**DIT** qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

## CONVENTION

---

**Service Départemental d'Incendie et de Secours  
De Loire-Atlantique**

**ET**

**Communauté d'Agglomération  
Clisson, Sèvre et Maine Agglo**

---

***Convention bipartite relative  
à l'échange de données géographiques numériques***



Entre

**Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique (SDIS 44)**  
 représenté par Michel MENARD, Président du Conseil d'Administration du SDIS 44, dûment  
 habilité par délibération du Bureau du Conseil d'Administration du 20 juillet 2021,  
 et domicilié à : 12 Rue Arago, BP 4309 – 44243 LA CHAPELLE-SUR-ERDRE cedex  
 ci-après dénommée par le sigle SDIS 44

D'une part,

Et

**La Communauté d'agglomération Clisson, Sèvre et Maine Agglo**  
 Domiciliée : 13 rue des Ajoncs – 44190 Clisson  
 Représentée par Jean-Guy Cornu, Président de la Communauté d'agglomération Clisson,  
 Sèvre et Maine Agglo

D'autre part,

Considérant,

Que pour les politiques publiques ou les interventions qu'ils mettent en œuvre à destination des citoyens, les services des organismes signataires sont amenés à produire ou faire produire pour leur compte, et à utiliser des informations géographiques numériques dans leurs domaines de compétence respectifs,

Que des informations produites pour une application SIG donnée, peuvent le cas échéant, être utiles pour d'autres usages que celui qui a motivé leur production initiale,

Qu'il est opportun, dans ces conditions, d'en favoriser les échanges de façon à éviter les doublons et d'utiliser au mieux les fonds publics consacrés à leur production,

Que ces échanges sont l'occasion de partager la connaissance du territoire départemental, et d'améliorer la cohérence et l'efficacité de l'action publique locale,

Il a été convenu ce qui suit :

## **ARTICLE I - OBJET**

La présente convention a pour objet de définir les conditions de l'échange de données entre le SDIS 44 et la CA Clisson, Sèvre et Maine Agglo, ainsi que les conditions d'utilisation et d'exploitation de ces données par leurs utilisateurs.

La convention n'induit aucune exclusivité entre les parties, chacun restant libre d'établir des partenariats avec d'autres organismes.

Liste des données concernées :

### **Données du SDIS 44 :**

- PEI (Point d'Eau Incendie)

### **Description de la ressource**

Nom de la série de donnée	PEI	Les Points d'Eau Incendie comprennent : les Poteaux, Bouches Incendie et Points d'eau naturels et artificiels du domaine public.
Propriétaire	SDIS44	
Référent	GOP - Service SIG	
Description de la ressource	Localisation des PEI	Le SDIS ne réalise pas de relevé GPS des points d'eau incendie. Les poteaux et les bouches sont positionnés pour une lecture adaptée au 1/5000ème sur les plans papier produit par le SDIS pour ses centres de secours. Les ponctuels matérialisant les points d'eau naturels et artificiels sont localisés au niveau des plateformes d'aspiration accessibles aux engins du SDIS. Ne sont répertoriés que les PENA ayant une capacité estimée à plus de 60 m <sup>3</sup> toute l'année.
Type de données	Vecteur	Ponctuel
Système de projection	Lambert 93	
Format de la donnée	Fichier Shp ou csv	Données attributaires selon le Modèle Minimal National PEI
Emprise géographique	CA CLISSON SEVRE MAINE AGGLO	
Année de validité	2025	
Périodicité de mise à jour	En continu	Mise à jour à la date annuelle de l'échange des fichiers

Description des données : les données attributaires en possession du SDIS (Clef\_SDIS, n°, Type, Insee, Commune, Implantation), seront fournies selon le modèle national minimal PEI défini par l'Afigeo (Cf. annexe).

■ ERP (Etablissements Recevant du Public).

### Description de la ressource

Nom de la série de donnée	ERP_Suivi_Par_SDIS44	Etablissements Recevant du Public suivis par le Groupement Prévention du SDIS44
Propriétaire	SDIS44	
Référent	GOP - Service SIG	Cheffe du service : Anne Carrez
Description de la ressource	Localisation des ERP et IGH	ERP de Catégorie 1 à 4, ERP de Catégorie 5 ayant des "locaux à sommeil" et Immeubles de Grande Hauteur (IGH). Les données descriptives, lorsque le site comprend plusieurs bâtiments, correspondent au(x) bâtiment(s) principal(aux).
Type de données	Vecteur	Polygone
Système de projection	Lambert 93	
Format de la donnée	Fichier Shp	
Emprise géographique	CA CLISSON SEVRE MAINE AGGLO	
Année de validité	2025	
Périodicité de mise à jour	Trimestrielle	Mise à jour fournie à la date annuelle de l'échange des fichiers

### Description des attributs

Nom	Type	Description
Sous-Type	Caractère	Classement de l'objet dans la BdD SIG du SDIS
Clef_Sdis	Entier	Identifiant de l'objet dans la BdD SIG du SDIS (Postgres)
Libellé	Caractère	Nom de l'établissement dans la BdD SIG du SDIS (peut être différent de la base Prévention mais plus à jour)
Coord_X	Entier	Coordonnées X du centre de gravité du bâtiment (en L2E)
Coord_Y	Entier	Coordonnées Y du centre de gravité du bâtiment (en L2E)
Insee	Entier	Code Insee de la commune
Categorie	Entier	Classement par importance (BdD Prévention)
Type_Erp	Caractère	Code classant l'établissement en fonction de son activité (BdD Prévention)
Activité	Caractère	Libellé de l'activité (BdD Prévention)
Nature	Caractère	Nature de l'établissement : ERP, IGH (Immeuble Grande Hauteur) (BdD Prévention)

Pour le SDIS44, la personne responsable de la livraison des données est le chef du service Système d'Informations Géographiques.

## Données de la CA Clisson, Sèvre et Maine Agglo:

### ■ Périmètre des zones d'activités économiques (ZAE)

Description de la source :

Date de mise à jour de la fiche : 16 septembre 2025

#### DEVECO.eco\_pa

Nom du jeu de donnée	eco_pa	Périmètre des parcs d'activités
Propriétaire	Clisson Sèvre et Maine Agglo	Donnée produite par la collectivité
Service	DEVECO	Service source de l'information
Description	Cette table indique les périmètres actifs des zones d'activités économiques validés en conseil communautaire le 28 juin 2022.	
Type de donnée	Vecteur	Surfacique
Système de projection	Lambert 93	espg : 2154
Format de la donnée	Shapefile	
Emprise géographique	Clisson Sèvre et Maine Agglo	
Année de création	2022	
Année de validité	Les périmètres des parcs actifs ont été validés en conseil communautaire du 28 juin 2022.	
Périodicité de mise à jour	Périmètre actif : pas de mise à jour.	
Référentiel	Cadastre : Edigéo – millésime du 1 <sup>er</sup> février 2021	

Description de la donnée :

Nom variable	Description	Type	Précision - Occurrence
<b>id</b>	Identifiant unique	serial	Propre à postgres
<b>insee</b>	Code insee de la commune	character varying	
<b>za</b>	Nom principal	character varying	
<b>the_geom</b>	Champ géométrique	geometry	Multipolygon
<b>commune</b>	Intitulé de la commune	character varying	
<b>etat</b>	Etat du parc d'activités		Actif Extension éventuelle Projet Extension éventuelle d'entreprises Extension projetée
<b>za_detail</b>	Désignation détaillée	character varying	
<b>dte_validation</b>	Validité du périmètre	date	yyyy-mm-dd (ISO-8601)
<b>id_eco_pa</b>	Identifiant unique CSMA	character varying	

## ■ Inventaire des zones d'activités économiques (ZAE)

### Description de la source :

Date de mise à jour de la fiche : 16 septembre 2025

DEVECO.eco_pa		
Nom du jeu de donnée	inv_zae_uf et inv_zae_uf_ent	Entreprise des ZAE
Propriétaire	Clisson Sèvre et Maine Agglo	Donnée produite par la collectivité
Service	DEVECO	Service source de l'information
Description		
Inventaire des Zones d'activités économiques de Clisson Sèvre et Maine Agglo (Délibération n° 25.06.2024-02). Cette information recense, pour chaque unité foncière, les entreprises qui y sont implantées.		
Type de donnée	Vecteur	Surfacique
Système de projection	Lambert 93	espg : 2154
Format de la donnée	Shapefile	
Emprise géographique	Clisson Sèvre et Maine Agglo	
Année de création	2024	
Année de validité	2024	
Périodicité de mise à jour	Tous les 5 ans	
Référentiel	Cadastre : Edigéo et Majic – millésime du 1 <sup>er</sup> Janvier 2023	

### Description de la donnée :

Table graphique : inv\_zae\_uf

Nom variable	Description	Type	Précision - Occurrence
id_eco_pa	Identifiant unique CSMA	character varying	
insee	Code insee de la commune	character varying	
za	Nom principal	character varying	
the_geom	Champ géométrique	geometry	Multipolygon
commune	Intitulé de la commune	character varying	
uf_etat_occup	Etat de l'occupation de l'unité foncière	character varying	
uf_etat_occup	Observation complémentaire sur l'état de l'occupation de l'unité foncière	character varying	
uf_PROPRI	Propriétaire de l'unité foncière	character varying	
uf_occup_typ	Type d'occupation de l'unité foncière	character varying	
uf_occup_typ_obs	Observation sur l'état de l'occupation de l'unité foncière	character varying	
uf_num_zae	lien avec la table inv_zae_uf_ent	character varying	
za_detail	Désignation détaillée	character varying	
dte_validation	Validité du périmètre	date	yyyy-mm-dd (ISO-8601)

attributaire : inv\_zae\_uf\_ent (relation 1-n)

Nom variable	Description	Type	Précision - Occurrence
uf_num_zae	lien avec la table inv_zae_uf	character varying	
entreprise	nom de l'entreprise	character varying	
adresse	adresse de l'entreprise	character varying	
ads_postale	code postal et commune	character varying	
siret	numéro siret de l'entreprise	character varying	

■ Hydrants :

Description de la source :

Date de mise à jour de la fiche : 19 aout 2025

cycle_eau_aep.eau_pei		
Nom du jeu de donnée	eau_pei	Point d'eau incendie
Propriétaire	Clisson Sèvre et Maine Agglo	
Service	Cycle de l'eau	
Description	Géolocalisation et description technique des hydrants	
Type de donnée	Vecteur	Ponctuel
Système de projection	Lambert 93	espg : 2154
Format de la donnée	Base de données	Postgresql/postgis
Emprise géographique	Clisson Sèvre et Maine Agglo	
Année de création	2025	
Année de validité	Les données ont été mises à jour en mars 2025	
Périodicité de mise à jour	Mise à jour annuellement	

Description de la donnée :

les données attributaires intéressant le SDIS seront fournies selon le modèle national minimal PEI (Cf Annexe). Ci-dessous figure la liste des éléments que Clisson Sèvre et Maine Agglo s'engage à fournir.

Nom variable	Type	Description
insee	texte	Numéro INSEE de la commune sur laquelle le PEI est situé.
id_gestion	texte	Identifiant interne du PEI pour le gestionnaire
nom_gestt	texte	Nom du gestionnaire responsable de la distribution
ref_terr	texte	Numéro ou référence du point d'eau visible sur le terrain
type_pei	texte	Type de point d'eau incendie. Valeurs possibles : PI, BI, PA, CI
diam_pei		Diamètre intérieur du poteau ou de la bouche Valeurs possibles : 80, 100, 150
diam_cana		Diamètre de la canalisation exprimé en mm pour les PI et BI
source_pei		Source du point d'eau Valeurs possibles : citerne, plan_eau, piscine, puits, cours_eau, reseau_aep, reseau_irrigation
statut		Statut du point d'eau Valeurs possibles : public, privé Le statut du point d'eau est décrit dans le règlement national (p. 43)
nom_etab		Dans le cas d'un statut privé, nom de l'établissement propriétaire

<b>situation</b>	Situation du PEI. Adresse ou informations permettant de localiser le point d'eau sur le terrain.
<b>press_dyn</b>	Pression dynamique en bars au débit nominal
<b>press_stat</b>	Pression statique en bars
<b>debit</b>	Valeur de débit mesuré exprimé en m3/h sous une pression de 1 bar
<b>volume</b>	Capacité volumique utile de la source d'eau en m3 Si la source est inépuisable, ne pas renseigner ce champ (cours d'eau ou plan d'eau pérenne)
<b>disponible</b>	0 ou 1. Valide à la date de dernière mise à disposition des données
<b>date_mes</b>	Date de mise en service du PEI
<b>date_maj</b>	Date de dernière mise à jour de la donnée au format aaaa-mm-jj
<b>dateçct</b>	Date du dernier contrôle technique au format aaaa-mm-jj
<b>prec</b>	Classes de précision : - 01 (0 à 1 m) - 05 (de 1 à 5 m) - 10 (de 5 à 10 m) - 99 (plus de 10 m) vide si inconnu
<b>x</b>	x en lambert 93 (précision de 2 décimales)
<b>y</b>	y en lambert 93 (précision de 2 décimales)
<b>lon</b>	longitude en degrés décimaux en WGS 84 (précision de 8 décimales)
<b>lat</b>	latitude en degrés décimaux en WGS 84 (précision de 8 décimales)

■ Réseau distribution AEP :

Description de la source :

Date de mise à jour de la fiche : 16 septembre 2025

cycle_eau_aep		
Nom du jeu de donnée	eau_conduites	Canalisation de distribution et transport du réseau AEP
Propriétaire	Clisson Sèvre et Maine Agglo	Déléguataire
Service	cycle de l'eau	
Description	Géolocalisation et description technique du réseau d'Adduction d'Eau Potable (distribution et transport)	
Type de donnée	Vecteur	Linéaire
Système de projection	Lambert 93	espg : 2154
Format de la donnée	Base de donnée	Postgresql/postgis
Emprise géographique	Clisson Sèvre et Maine Agglo	
Année de validité	import en juillet 2025.	
Périodicité de mise à jour	Maintenu par le déléguataire	

Description des attributs :

Nom variable	Description	Type	Précision - Occurrence
gid	Identifiant unique de la table eco_pa dans la base postgres	serial	
insee	Code insee de la commune	character varying	
fonction	Fonction de la canalisation	character varying	
the_geom	Champ géométrique	geometry	Multipolygon
commune	Intitulé de la commune	character varying	
diametre	Diamètre	bigint	
classe_p	Classe de précision	character varying	
dte_dlg	Date de réception de la donnée	date	yyyy-mm-dd (ISO-8601)

Pour la communauté d'agglomération Clisson, Sèvre et Maine Agglo, la personne en charge de la livraison des données est le responsable du service SIG.

## ARTICLE II - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est établie pour une durée de 3 ans, à partir de sa date de signature. 6 mois avant la fin de cette échéance, les parties examineront les conditions de son renouvellement.

## ARTICLE III - CONDITIONS D'EXECUTION

Le SDIS 44 et la CA Clisson, Sèvre et Maine Agglo échangeront leurs bases de données, accompagnées de dictionnaires décrivant les données mises à disposition à la date de signature de la convention.

Tous les ans, à une date convenue entre les deux parties, les deux organismes échangeront les bases de données qui auront subi une mise à jour au cours de cette période.

Les fournitures des bases de données et leurs mises à jour s'effectueront à titre gracieux.

## ARTICLE IV - DROIT D'UTILISATION

### **1. CONDITIONS D'UTILISATION**

Les deux organismes SDIS44 et Clisson, Sèvre et Maine Agglo s'engagent à n'utiliser ces bases de données que dans le cadre de leurs missions respectives, en particulier :

- la définition, l'application et l'évaluation des politiques publiques pour lesquelles chaque organisme est chef de file,
- la veille de sécurité, la localisation des interventions sur les situations d'accidents ou d'urgence,
- la création de données utiles à chaque organisme en utilisant les bases de données échangées comme des référentiels géographiques,
- édition ponctuelle de carte papier ou numérique pour l'usage exclusivement interne à chaque organisme. Toute carte devra signaler l'origine des données utilisées.
  - Pour le SDIS44 : « Source : © SDIS44 année de référence ».
  - Pour la CA Clisson, Sèvre et Maine Agglo: « Source : © CA Clisson, Sèvre et Maine Agglo - année de référence ».
- Le SDIS44 pourra fournir à titre gracieux des exemplaires de ses cartes opérationnelles aux services extérieurs partageant les mêmes missions de secours et de service public (Gendarmerie, SAMU, Police, Aéroport).

Chacun des deux partenaires est autorisé dans le cadre de ses études à fournir ces données à des prestataires de services moyennant la signature d'une convention de confidentialité (Voir modèle figurant en annexe) et après avoir demandé l'accord au propriétaire de la donnée. Un exemplaire du document réalisé dans le cadre de cette étude sera par ailleurs fourni au propriétaire des données.

Chaque partenaire s'interdit pour les données qui lui sont mises à disposition :

- tout usage à d'autres fins que celles précitées,
- leur cession gratuite ou payante à un tiers sous forme numérique ou sous toutes autres formes.

## **2. PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Chaque producteur de données reste propriétaire de ses propres données. Les bases de données constituées par chacun des organismes constituent des réalisations intellectuelles protégées par la loi n° 98-536 du 1<sup>er</sup> juillet 1998 portant transposition dans le code de la propriété intellectuelle de la directive 96/9/CE du Parlement européen et du Conseil, du 11 mars 1996, concernant la protection juridique des bases de données et les dispositions codifiées à ce titre.

La présente convention n'inclut aucune session de droit de propriété, total ou partiel, des données géographiques, mais définit des concessions de droits d'usage selon les conditions énoncées à l'alinéa 1>.

## **ARTICLE V - RESPONSABILITES**

Les responsabilités du SDIS44 et de la CA Clisson, Sèvre et Maine Agglo ne peuvent être engagées sur les conséquences dommageables des inexactitudes figurant dans les propres données de chaque producteur, y compris dans les conséquences dommageables pour les utilisateurs des documents diffusés par chaque partenaire.

Chacun des partenaires s'engage à transmettre au producteur de données toutes les anomalies détectées lors de l'utilisation des données, ceci afin d'améliorer la qualité des bases de données échangées.

## **ART. VI – GARANTIE DE JOUSSANCE PAISIBLE**

Le SDIS44 et la CA Clisson, Sèvre et Maine Agglo garantissent qu'ils détiennent l'intégralité des droits nécessaires à l'exploitation des données fournies dans le cadre de la présente convention, et que celles-ci ne constituent ni une contrefaçon, ni une concurrence déloyale ou parasitaire et ne saurait porter atteinte aux droits de tiers.

## **ARTICLE VII- MODALITES DE MODIFICATION DE LA CONVENTION**

Toute modification de la présente convention sera apportée par avenant, de même que toute prestation supplémentaire.

## **ARTICLE VIII - CONDITION DE RESILIATION**

En cas de non-respect des conditions d'utilisation citées à l'article IV, les parties se réservent le droit de résilier la présente convention et de demander la restitution des fichiers fournis.

Chaque partie pourra également, à tout moment, par lettre recommandée avec accusé de réception, faire part de sa volonté de ne pas reconduire la convention, dans un délai d'au moins deux mois précédent la date anniversaire de la convention.

A l'issue des 3 années ou en cas de non reconduction, les bases de données fournies seront détruites par chaque organisme signataire.

## ARTICLE IX - SUIVI

Un contact régulier sera établi, 1 fois par an, afin de faire le point sur l'utilisation des données, les difficultés éventuelles et les améliorations à effectuer.

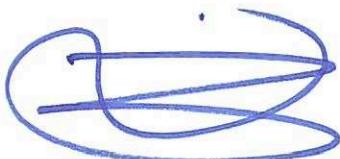
## ART. X – ANNEXES

Annexes 1 et 2 : modèles d'acte d'engagement.

Fait à Nantes, le.....  
en deux exemplaires originaux

Pour le SDIS44

Le Président



Michel MENARD

Pour la CA Clisson, Sèvre et Maine Agglo

Le Président

Jean-Guy CORNU

## Annexe 1

## Convention de confidentialité CA Clisson, Sèvre et Maine Agglo

### **Acte d'engagement d'un prestataire de services**

---

Les fichiers désignés ci-après sont la propriété de la CA Clisson, Sèvre et Maine Agglo :

- Zones d'activités
- Entreprises
- Hydrants
- Réseau AEP

sur l'aire géographique suivante : .....

Ces fichiers sont mis à disposition du prestataire de service :

Nom, raison sociale : .....

Siège social : .....

N° de SIRET : .....

pour l'étude suivante : .....

Par le commanditaire : .....

Nom, raison sociale : .....

Siège social : .....

Cette mise à disposition est strictement subordonnée à la signature par le prestataire du présent engagement.

Le prestataire s'engage à respecter les conditions suivantes :

#### **Conditions générales d'utilisation :**

*Informatique et liberté.*

L'usage des données transmises sera fait conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

#### **Conditions particulières d'utilisation :**

*Engagement d'utilisation des données.*

Je m'engage à n'utiliser les données fournies que dans le seul cadre de l'étude citée ci-dessus à l'exclusion de toute exploitation commerciale ou de cession à un tiers même à titre gratuit.

Je m'engage à détruire les fichiers fournis et tout document dérivé de ces fichiers que je n'aurais pas eu à restituer au commanditaire pour quelque motif que ce soit, dans le cadre de l'exécution du contrat de prestation, et à n'en conserver aucune copie.

Je m'interdis notamment toute reproduction aux fins de divulgation, communication, mise à disposition, transmission des fichiers et des données à des tiers, sous toute forme, sur tout support, par quelque moyen et pour quelque motif que ce soit, à titre gratuit ou onéreux, sans autorisation expresse de la Clisson, Sèvre et Maine Agglo.

*Limites d'utilisation des données.*

Les données fournies ont une valeur strictement informative sur le plan technique et statistique. Elles ne peuvent servir en aucun cas de preuve juridique ni se substituer à aucun document réglementaire.

*Reproduction et usage de la documentation géographique fournie par la Communauté d'agglomération de Clisson, Sèvre et Maine Agglo.*

La Communauté d'agglomération de Clisson, Sèvre et Maine Agglo est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle sur ces données. La mention « Origine Clisson, Sèvre et Maine Agglo – SIG. Reproduction interdite - Droits de la Clisson, Sèvre et Maine Agglo réservés » accompagnera tout document ou publication réalisé à partir des données mises à disposition dans le cadre de cette convention.

#### **Responsabilité.**

La Communauté d'agglomération de Clisson, Sèvre et Maine Agglo a apporté tous les soins nécessaires à la constitution des données objets de la présente convention. Il certifie que les fichiers transmis sont conformes aux fichiers utilisés pour ses propres besoins dans le cadre de son SIG. Il ne pourra donc être tenu responsable des erreurs de localisation, d'identification ou d'imprécision des données.

Toutes modifications apportées aux données sont effectuées sous mon entière responsabilité, sans que la responsabilité de la Communauté d'agglomération de Clisson, Sèvre et Maine Agglo puisse être mise en cause.

#### **Renseignement complémentaire**

Le suivi des échanges ou la mise à disposition des bases de données géographiques avec tout organisme extérieur à la Communauté d'agglomération de Clisson, Sèvre et Maine Agglo est assuré par le pôle des données géographiques du SIG Communautaire.

#### **Respect des engagements et règlement des différends.**

Au cas où je ne respecterais pas mes engagements, définis ci-avant, je verrais ma responsabilité engagée, notamment sur le plan pénal, au titre des articles L335-1 et suivants du code de la Propriété Intellectuelle, sans que cela me dispense d'avoir à verser, le cas échéant, des dommages et intérêts à la Communauté d'agglomération de Clisson, Sèvre et Maine Agglo.

Fait à , le

Le prestataire (nom et qualité)

Signature

## Annexe 2

## Convention de confidentialité SDIS de Loire-Atlantique

### **Acte d'engagement d'un prestataire de services**

Les fichiers désignés ci-après sont la propriété de la Service départemental d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique :

- PEI (Points d'Eau Incendie)
- ERP (catégorie 1 à 4 et 5 avec « locaux à sommeil »)

sur l'aire géographique suivante : .....

Ces fichiers sont mis à disposition du prestataire de service :

Nom, raison sociale : .....

Siège social : .....

N° de SIRET : .....

pour l'étude suivante : .....

Par le commanditaire : .....

Nom, raison sociale : .....

Siège social : .....

Cette mise à disposition est strictement subordonnée à la signature par le prestataire du présent engagement.

Le prestataire s'engage à respecter les conditions suivantes :

#### **Conditions générales d'utilisation :**

##### *Informatique et liberté.*

L'usage des données transmises sera fait conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

#### **Conditions particulières d'utilisation :**

##### *Engagement d'utilisation des données.*

Je m'engage à n'utiliser les données fournies que dans le seul cadre de l'étude citée ci-dessus à l'exclusion de toute exploitation commerciale ou de cession à un tiers même à titre gratuit.

Je m'engage à détruire les fichiers fournis et tout document dérivé de ces fichiers que je n'aurais pas eu à restituer au commanditaire pour quelque motif que ce soit, dans le cadre de l'exécution du contrat de prestation, et à n'en conserver aucune copie.

Je m'interdis notamment toute reproduction aux fins de divulgation, communication, mise à disposition, transmission des fichiers et des données à des tiers, sous toute forme, sur tout support, par quelque moyen et pour quelque motif que ce soit, à titre gratuit ou onéreux, sans autorisation expresse du SDIS de Loire-Atlantique.

##### *Limites d'utilisation des données.*

Les données fournies ont une valeur strictement informative sur le plan technique et statistique. Elles ne peuvent servir en aucun cas de preuve juridique ni se substituer à aucun document réglementaire.

##### *Reproduction et usage de la documentation géographique fournie par le SDIS de Loire-Atlantique.*

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle sur ces données. La mention « Origine Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique – SIG. Reproduction interdite - Droits du SDIS44 réservés » accompagnera tout document ou publication réalisé à partir des données mises à disposition dans le cadre de cette convention.

##### *Responsabilité.*

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique a apporté tous les soins nécessaires à la constitution des données objets de la présente convention. Il certifie que les fichiers transmis sont conformes aux fichiers utilisés pour ses propres besoins dans le cadre de son SIG. Il ne pourra donc être tenu responsable des erreurs de localisation, d'identification ou d'imprécision des données.

Toutes modifications apportées aux données sont effectuées sous mon entière responsabilité, sans que la responsabilité du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique puisse être mise en cause.

### Renseignement complémentaire

L'administration des informations géographiques du SDIS de Loire-Atlantique est assurée par le service SIG. Cette unité est chargée du suivi des échanges ou mises à dispositions de bases de données avec tout organisme extérieur au SDIS de Loire-Atlantique.

### Respect des engagements et règlement des différends.

Au cas où je ne respecterais pas mes engagements, définis ci-avant, je verrais ma responsabilité engagée, notamment sur le plan pénal, au titre des articles L335-1 et suivants du code de la Propriété Intellectuelle, sans que cela me dispense d'avoir à verser, le cas échéant, des dommages et intérêts au SDIS de Loire-Atlantique.

Fait à , le

Le prestataire (nom et qualité)

Signature

## Annexe 3

## Modèle Minimal National PEI

Modèle Minimal National - PEI		
Nom champ	type	description
insee	texte	Numéro INSEE de la commune sur laquelle le PEI est situé. Dans le cas d'un plan d'eau et des cours d'eau plusieurs points d'aspiration peuvent y être associés. On prend alors en compte la localisation du point d'aspiration pour
id_sdis	texte	Identifiant interne du PEI pour le SDIS
id_gestion	texte	Identifiant interne du PEI pour le gestionnaire
nom_gest	texte	Nom du gestionnaire responsable de distribution
ref_terr	texte	Numéro ou référence du point d'eau visible sur le terrain
type_pei	texte	Type de point d'eau incendie. Valeurs possibles : PI, BI, PA, CI Signification : PI (Poteau d'Incendie), BI (Prise d'eau sous pression, notamment bouche d'incendie), PA (Point d'aspiration aménagé (point de puisage...)), CI (Citerne aérienne ou enterrée) Cette typologie est issue du règlement national (p. 39) . Si ce dernier évoluait, cette typologie évoluerait en conséquence.
type_rd	texte	Précision sur le type de point d'eau incendie défini dans le règlement départemental DECI Typologie utilisée au niveau local pour caractériser le type de point d'eau
diam_pei	entier	Diamètre intérieur du poteau ou de la bouche Valeurs possibles : 80, 100, 150
diam_cana	entier	Diamètre de la canalisation exprimé en mm pour les PI et BI
source_pei	texte	Source du point d'eau Valeurs possibles : citerne, plan_eau, piscine, puits, cours_eau, reseau_aep, reseau_irrigation
statut	texte	Statut du point d'eau Valeurs possibles : public, privé
nom_etab	texte	Dans le cas d'un statut privé, nom de l'établissement propriétaire
situation	texte	Situation du PEI. Adresse ou informations permettant de faciliter la localisation du point d'eau sur le terrain.
press_dyn	réel	Pression dynamique en bars au débit nominal
press_stat	réel	Pression statique en bars
debit	réel	Valeur de débit mesuré exprimé en m3/h sous une pression de 1 bar
volume	entier	Capacité volumique utile de la source d'eau en m3 Si la source est inépuisable, ne pas renseigner ce champ (cours d'eau ou plan d'eau pérenne)
disponible	booléen	0 ou 1. Valide à la date de dernière mise à disposition des données
date_dispo	date	Date de dernier changement d'état de disponibilité
date_mes	date	Date de mise en service du PEI
date_maj	date	Date de dernière mise à jour de la donnée au format aaaa-mm-jj
date_ct	date	Date du dernier contrôle technique au format aaaa-mm-jj
date_ro	date	Date de la dernière reconnaissance opérationnelle au format aaaa-mm-jj
prec	texte	Classes de précision : - 01 (0 à 1 m) - 05 (de 1 à 5 m) - 10 (de 5 à 10 m) - 99 (plus de 10 m) vide si inconnu
X	réel	x en lambert 93 (précision de 2 décimales)
Y	réel	y en lambert 93 (précision de 2 décimales)
long	réel	longitude en degrés décimaux en WGS 84 (précision de 8 décimales)
lat	réel	latitude en degrés décimaux en WGS 84 (précision de 8 décimales)